

AVENANT N°2

REGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE SUPERBIKE

Article 10 - Classements

En chaque catégorie, les points comptant pour le Championnat sont attribués selon le barème suivant sur chaque course :

1er	25 pts
2ème	20 pts
3ème	16 pts
4ème	13 pts
5ème	11 pts

6ème	10 pts
7ème	9 pts
8ème	8 pts
9ème	7 pts
10ème	6 pts

11ème	5 pts
12ème	4 pts
13ème	3 pts
14ème	2 pts
15ème	1 pt

Auxquels s'ajoutent :

*1 point pour le meilleur tour en course 1 et un point pour le meilleur temps en course 2. En cas d'égalité, le deuxième meilleur temps et si besoin les suivants sont pris en compte pour les coureurs concernés.

Les pilotes évoluant sur des machines expérimentales correspondant aux annexes des règlements FIM du championnat et de la coupe du Monde d'Endurance ne marquent pas de points au championnat. Leurs points sont redistribués dans l'ordre du classement. Ils peuvent toutefois apparaître sur les résultats de l'épreuve et sur le podium.

Le classement team est calculé, chaque weekend de course, sur la base du cumul des points marqués par les 2 pilotes du team ayant inscrit le plus de points au cours du weekend.

Pour être classé et avoir droit aux prix prévus par la F.F.M., tout pilote doit satisfaire à l'Article 7 des règles générales pour les épreuves de vitesse.

Des podiums doivent être prévus pour chaque course pour toutes les catégories du championnat de France :

- 3 premiers Moto 4
- 3 premiers Moto 5
- 3 premiers OGP Pré Moto 3
- 3 premiers OGP Honda NSF 250
- 3 premiers Supersport
- 3 premiers Supersport **Challenger**
- 3 premiers Superbike scratch
- 3 premiers Superbike Challenger
- 3 premiers Side-Cars chassis court F2
- 3 premiers Side-Cars scratch

CLASSEMENT FINAL

Le classement du championnat est obtenu en additionnant les résultats acquis sur la totalité des épreuves organisées.

Les ex aequo sont départagés en considération du nombre de places de 1er, 2ème, etc. S'il est impossible de les départager, ils ont le même classement.

Article 19 - Prime de championnat

Il est offert aux Champions de France Moto 4, Moto 5, OGP Pré Moto 3, OGP HONDA NSF 250 et Superbike Challenger une prime de 1300€ et aux Champions de France Supersport 600 et Nouvelle Génération, Superbike, Side-Cars F2, Side-Cars scratch une prime de 1000€.

Le premier du classement team reçoit a minima une prime de 1500€ TTC. Le barème complet des primes sera établi et communiqué aux inscrits à ce championnat à l'issue de la saison.

Les primes sont accordées uniquement s'il y a un minimum de 5 concurrents classés dans la catégorie.